



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°64 – 13 juin 2014 – Températures caniculaires dans les écoles

TEMPERATURES CANICULAIRES

Le SNUDI FO demande à l'Inspecteur d'Académie de prendre en urgence des mesures pour maintenir des températures normales dans les salles de classe et si nécessaire de fermer les écoles.

Marseille, le 13 juin 2014

Monsieur le Directeur Académique,

De nombreuses écoles nous alertent de températures insupportables dans les classes, 34°, 35°, provoquant des malaises chez des élèves et des adultes, et rendant les conditions de travail insupportables.

Nous vous demandons de saisir en urgence Monsieur le Préfet de cette situation pour qu'une instruction générale soit donnée aux mairies pour fournir en ventilateurs et climatiseurs mobiles les écoles qui le demandent.

Nous vous demandons, également, que soit prise la décision de fermeture des écoles tant que la température n'est pas retombée à un niveau convenable si les mairies ne sont pas en mesure de fournir le matériel nécessaire au rétablissement de conditions de travail acceptables.

Nous vous rappelons que l'article R4222-1 du Code du Travail stipule qu'il faut « éviter les élévations exagérées de température » et que l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) considère « qu'au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, et 28 °C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés » et donc à plus forte raison pour des enfants.

Dans l'attente des mesures qui s'imposent, nous vous prions de recevoir nos cordiales salutations.

Franck NEFF
Secrétaire départemental

Copie aux représentants FO et à la Secrétaire départementale sur CHS CT D

Le SNUDI-FO invite toutes les écoles confrontées à des températures insupportables

➤ à faire un signalement sur le Registre Hygiène, Sécurité et Santé au Travail (transmettre immédiatement le signalement à la mairie et à l'IEN),
- à saisir le Médecin scolaire, le DDEN de l'école, à informer les parents élus au Conseil d'Ecole.

Pensez à transmettre un double au syndicat pour les représentants FO au Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail Départemental.

***Vous avez besoin du syndicat ? Le syndicat a aussi besoin de vous !
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !***

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.

En 2014, j'adhère au SNUDI FO !